



Revue de presse



Dimanche 16 Février 2025



Financement des Projets agricoles : toutes les banques concernées



Des accords ont été signés, jeudi dernier, entre les départements des Finances, de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, et les banques publiques, portant généralisation du financement des projets agricoles.

Ces accords, explique un communiqué du ministère des Finances, s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord-cadre conclu entre les deux ministères et l'Association des Banques et Institutions Financières, en date du 4 décembre 2023, et visant à généraliser le financement des projets du secteur agricole à toutes les banques opérant sur la scène financière.

Introduction de la BDL en Bourse : 85% des actions vendues



Ouverture imminente du capital d'une banque et d'une compagnie d'assurances

La Banque de développement local vient de clôturer ses rencontres de sensibilisation liées à l'ouverture de son capital et introduction en Bourse. Dans une rencontre tenue hier à l'hôtel El- Aurassi, durant laquelle un bilan a été présenté, le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, a affirmé que 85% des actions de la BDL ont été vendues en l'espace de trois semaines.

Le président de la République prend part à Addis-Abeba au 38e sommet de l'UA

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, prend part, en ce moment, à Addis-Abeba, à la 38e session ordinaire du sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine (UA).

Le sommet, dont les travaux s'étaleront sur deux jours et auquel participeront des représentants de plusieurs Organisations internationales et régionales, se penchera sur le paiement des réparations aux Africains, étape concrète vers la réparation des torts historiques, les atrocités de masse commises contre les Africains et les personnes d'ascendance africaine.



Le chef de l'Etat préside le 34e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du MAEP, Le Président salue la création de l'Agence de notation africaine : «L'avenir, c'est nous !»

Lors de son intervention, hier, au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a mis en exergue l'importance de la création de l'Agence de notation africaine.

Cette création constitue, selon le chef de l'Etat, une étape déterminante pour le développement économique du continent et générera des effets positifs pour l'ensemble de ses pays. S'exprimant à l'ouverture du 34e sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), dont il assure la présidence, M. Tebboune a souligné que ce nouvel outil représente une avancée majeure pour l'économie africaine.



Trois semaines après son introduction en Bourse : 85% des actions de la BDL vendues

Impressionnant ! La Banque de développement local, affirme le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred a vendu 85% des actions, après son introduction en bourse. S'exprimant dans une rencontre tenue à l'hôtel El Aurassi, le ministre souligne que l'ouverture du capital de la BDL «contribuera au renforcement des capacités financières et opérationnelles de la banque, ce qui lui permettra de soutenir et d'accompagner les grands projets qui contribuent efficacement à dynamiser l'économie nationale et à attirer davantage d'investissements qualitatifs sur le marché algérien».

Le ministre note également que ce genre d'opérations encourage au développement de la culture financière des citoyens et une meilleure adoption des nouvelles transactions financières. Dans sa communication, M. Bouzred annonce «l'ouverture très bientôt du capital d'une banque et une compagnie d'assurance».



Eco-finances : L'UA lance son agence de notation

L'Union africaine (UA) s'apprête à lancer une agence de notation financière panafricaine, un projet qui a été longuement attendu et qui vise à offrir des évaluations plus adaptées aux réalités économiques du continent. Cette initiative est motivée par la volonté d'améliorer l'accès aux capitaux pour les pays africains, souvent confrontés à des notations jugées trop sévères par les agences internationales existantes.

Le secteur privé a déjà exprimé son intérêt pour ce projet, espérant qu'il contribuera à diversifier les opinions sur le risque d'investissement en Afrique. L'agence de notation financière de l'UA sera implantée sur le sol africain et gérée par des acteurs privés afin d'en garantir l'indépendance.



Financement de l'Agriculture : Les banques s'engagent

Le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, et le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, ont supervisé jeudi dernier la signature d'accords entre le ministère de l'Agriculture et les banques publiques.

Ces conventions portent sur le financement des projets agricoles. Elles interviennent en application de la convention cadre signée en décembre 2023, lors de la rencontre dédiée à l'investissement dans le Sud entre l'Association des banques et établissements financiers (ABEF) et le ministère de l'Agriculture.



[Le financement des projets agricoles généralisé à toutes les banques publiques](#)

D'importants accords ont été signés jeudi 13 février entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et les banques publiques. Ces accords portent sur la généralisation du financement des projets agricoles à toutes les banques publiques, selon un communiqué conjoint des ministères des Finances et de l'Agriculture.

La cérémonie de signature a été coprésidée par le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzerd, et le ministre de l'Agriculture, Youcef Cherfa, en présence d'un représentant de l'Union nationale des paysans algériens ainsi que de cadres des deux ministères, précise la même source.



[5 banques mobilisées pour le financement agricole](#)

Dans une démarche ambitieuse visant à dynamiser le secteur agricole et à garantir la sécurité alimentaire du pays, un accord a été signé entre le ministère des Finances et celui de l'Agriculture.

La signature de cet accord a été supervisée par les ministres des Finances, Abdelkrim Bouzerd, et de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Youcef Cherfa, en présence du président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), des Directeurs généraux des banques publiques, d'un représentant de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) et des cadres des deux ministères. Cette initiative marque un tournant décisif dans la politique de financement agricole, avec l'engagement de toutes les banques publiques à soutenir les projets et investissements dans ce secteur stratégique.

Un marché des devises à organiser

Au-delà du besoin immédiat d'améliorer les conditions de déplacement à l'étranger pour les citoyens algériens, la décision entérinée en décembre dernier de relever significativement le montant de l'allocation touristique tend à servir également de déclic, voire de point de départ, pour l'organisation à terme d'un marché officiel des devises à travers l'amélioration de l'accès au change pour les particuliers.

Combinée à l'ouverture en cours des premiers bureaux de change par la Banque d'Algérie et à la revalorisation graduelle de la valeur du dinar, l'augmentation du droit de change au titre des voyages à l'étranger ouvre en effet la voie à la mise en place d'un réseau sécurisé et organisé d'accès à certains besoins en devises jusqu'ici essentiellement satisfaits par le seul biais du marché parallèle.



Financement des projets agricoles : Jusqu'à 400 millions de dinars de prêts pour les agriculteurs



Le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et les banques publiques ont signé, jeudi 13 février, des accords visant à généraliser le financement des projets agricoles à toutes les banques publiques. Cette initiative a été annoncée dans un communiqué conjoint des ministères des Finances et de l'Agriculture.



Financement agricole : toutes les banques publiques impliquées

Le ministère des Finances et celui de l'Agriculture ont signé une convention élargissant le financement des projets agricoles à toutes les banques publiques, alors qu'il était jusque-là limité à la Banque de l'agriculture et du développement rural (Badr). Cette mesure offrira plus d'options aux investisseurs, dans le cadre de la stratégie nationale visant l'autosuffisance alimentaire.



Il termine la semaine proche des 75 dollars

Le baril fait de la résistance

Le Brent de la mer du Nord est resté pratiquement stable par rapport à la clôture de la semaine achevée le 7 février.

Les cours de l'or noir ne gagnent pas du terrain mais n'en cèdent pas trop non plus. Bref, c'est plutôt le statu-quo. Pris en sandwich entre les tensions au Moyen- Orient, les sanctions américaines contre l'Iran et d'éventuels pourparlers sur la fin de la guerre en Ukraine, les prix ont soufflé le chaud et le froid. Ils ont commencé par aligner deux séances de hausse consécutives avant de sombrer durant les trois suivantes.



Algérie : 6 banques sommées de financer l'Agriculture

Le 13 février dernier, un tournant important a été franchi dans le secteur agricole en Algérie, avec la signature d'accords majeurs entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, et les six principales banques publiques du pays. Ces dernières, à savoir la Banque de Développement Local (BDL), la Banque Extérieure d'Algérie (BEA), la Banque Algérienne de Développement Rural (BADR), la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP), la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et le Crédit Populaire Algérien (CPA), se voient désormais engagées dans un plan ambitieux visant à étendre le financement des projets agricoles à l'échelle nationale.



Les financements désormais accessibles au niveau de toutes les banques publiques

Ils concernent aussi bien les agriculteurs que les éleveurs et investisseurs du secteur agricole

Le Secrétaire général de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Abdellatif Dilmi, est revenu sur les accords signés, jeudi, entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et les banques publiques portant sur la généralisation du financement des projets agricoles à toutes les banques publiques.

« Le financement des projets agricoles est désormais accessible au niveau de toutes les banques publiques », a-t-il indiqué, précisant que ces financements concernent aussi bien les agriculteurs que les éleveurs et investisseurs du secteur.



L'Agence de notation africaine, un outil pour s'affranchir des évaluations « subjectives »

L'agence de notation africaine, dont la création vient d'être annoncée, jouera un rôle « déterminant » sur les plans économique et financier du continent, estiment des experts, qui relèvent que cette entité adoptera son propre système d'évaluation des économies africaines, permettant, ainsi, de s'affranchir des agences privées dominantes, souvent critiquées pour leur « subjectivité et partialité ».

Une croissance économique à 4,1 % en Afrique en 2025

La croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel africain devrait atteindre 4,1 % durant l'année en cours 2025, et 4,4 % en 2026.

« La croissance moyenne du PIB réel de l'Afrique est estimée à 3,2 % en 2024, soit un peu plus que les 3 % enregistrés en 2023 », selon la dernière édition du rapport de la Banque africaine de développement (BAD) sur « Les performances et perspectives macroéconomiques de l'Afrique » (MEO), publié en marge de la 38e session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine (UA).

Algérie 360°

Vignette automobile numérique 2025 : les nouvelles règles et sanctions dévoilées

Dès mars 2025, les automobilistes algériens n'auront plus à courir d'un guichet à l'autre pour obtenir leur vignette automobile. Une simple connexion internet suffira pour accomplir cette tâche souvent fastidieuse. La loi de finances 2025 ouvre la voie à une acquisition 100 % en ligne, un pas vers plus de simplicité !

Ainsi, fini l'autocollant obligatoire sur le pare-brise, mais place à de nouvelles règles... Présenter la vignette numérique et son justificatif de paiement sera obligatoire à chaque contrôle. C'est donc là une modernisation qui demande de la rigueur. Cela dit, les automobilistes devront s'adapter rapidement pour éviter les sanctions. Découvrons les détails à connaître sur la vignette auto en ligne, comment gérer les pertes éventuelles et éviter les sanctions.

Tebboune à Addis-Abeba: Contribution d'un million de dollars de l'Algérie au MAEP

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a annoncé, vendredi au siège de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba (Ethiopie), que l'Algérie avait décidé d'apporter une contribution volontaire d'un million de dollars pour soutenir le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

"Partant de l'engagement de l'Algérie à soutenir le MAEP et à lui permettre de s'acquitter de ses missions, mon pays a décidé d'apporter une contribution volontaire d'un million de dollars pour soutenir le processus d'évaluation, en exécution des conclusions qui en découlent", a déclaré le président de la République dans une allocution prononcée lors de sa présidence des travaux du 34e sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP, en sa qualité de président de ce Mécanisme.

اتفاقية بين وزارتي المالية والفلاحة لتعميم نشاط تمويل الاستثمار الفلاحي على البنوك العمومية



وقعت كل من وزارة المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري اليوم الخميس بالجزائر العاصمة على اتفاقية تخص تعميم نشاط تمويل المشاريع الفلاحية على جميع البنوك العمومية, والذي يكاد ينحصر في الوقت الحالي على بنك عمومي واحد.

وأشرف على توقيع الاتفاقية وزير المالية عبد الكريم بو الزرد, ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري, يوسف شرفة, بحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية, المدراء العامون للبنوك العمومية, ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين, وإطارات من الوزارتين.

توقيع اتفاقيات متعلقة بتعميم تمويل المشاريع الفلاحية إلى جميع البنوك العمومية



جرت مراسم توقيع اتفاقيات متعلقة بتعميم تمويل المشاريع الفلاحية إلى جميع البنوك العمومية، اليوم، بحضور كل من وزير المالية، عبد الكريم بو الزرد، ويوسف شرفة، وزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري.

كما حضر كلٌّ من رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، المدراء العامون للبنوك العمومية، ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، وإطارات من الوزارتين.

اجتماع تنسيقي بين الجمارك وكلاء العبور لتعزيز التعاون

عقدت مصالح الجمارك، اجتماع عمل هام بمقر المديرية الجهوية للجمارك بقسنطينة، مع وكلاء العبور.

وحسب بيان للمديرية العامة للجمارك، شهد الاجتماع حضور رئيس وأعضاء المكتب التنفيذي الوطني لوكلاء العبور. إلى جانب إطارات جهوية وممثلي المصلحة الجهوية للرقابة اللاحقة بقسنطينة.

وتم خلال الاجتماع، مناقشة مختلف الانشغالات والصعوبات التي تواجه وكلاء العبور في الموانئ والمطارات. مع اقتراح حلول عملية لضمان التكفل الأمثل بها، بما يعزز من فعالية العمل الجمركي والتعاون المشترك.

إتفاقية لتعميم تمويل المشاريع الفلاحية على البنوك العمومية



وقعت كل من وزارة المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، مساء أمس الخميس بالجزائر العاصمة، إتفاقية تهدف إلى تعميم تمويل المشاريع الفلاحية على جميع البنوك العمومية، بعدما كان هذا النشاط محصورًا في بنك واحد فقط.

وقد أشرف على توقيع الإتفاقية كل من وزير المالية عبد الكريم بو الزرد ووزير الفلاحة يوسف شرفة، بحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، والمدراء العاميين للبنوك العمومية، وممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، بالإضافة إلى إطارات من الوزارتين.

تعميم تمويل المشاريع الفلاحية بالبنوك العمومية



أشرف كل من وزير المالية، عبد الكريم بو الزرد و يوسف شرفة، وزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، على مراسم التوقيع على اتفاقيات متعلقة بتعميم تمويل المشاريع الفلاحية إلى جميع البنوك العمومية. وحضر هذه المناسبة، اليوم الخميس، كل من رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، المدير العام للبنوك العمومية، ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، وإطارات من الوزارتين.

ضمن تعميم تمويل الاستثمار الفلاحي على كل البنوك العمومية

قروض ميسرة للفلاحين في كل الشعب

وقّعت وزارتا المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، أول أمس، على اتفاقية تخص تعميم نشاط تمويل المشاريع الفلاحية على جميع البنوك العمومية، تحت إشراف الوزيرين عبد الكريم بو الزرد، ويوسف شرفة، وبحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، والمديرين العامين للبنوك العمومية، وكذا ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين وإطارات من الوزارتين.

تعميم تمويل الإستثمارات الفلاحية على جميع البنوك العمومية



وقعت كل من وزارة المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري أمس الخميس بالجزائر العاصمة على اتفاقية تخص تعميم نشاط تمويل المشاريع الفلاحية على جميع البنوك العمومية والذي يكاد ينحصر في الوقت الحالي على بنك عمومي واحد. وأشرف على توقيع الاتفاقية وزير المالية عبد الكريم بو الزرد ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري "يوسف شرفة" بحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، المدراء العامون للبنوك العمومية، ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين وإطارات من الوزارتين.



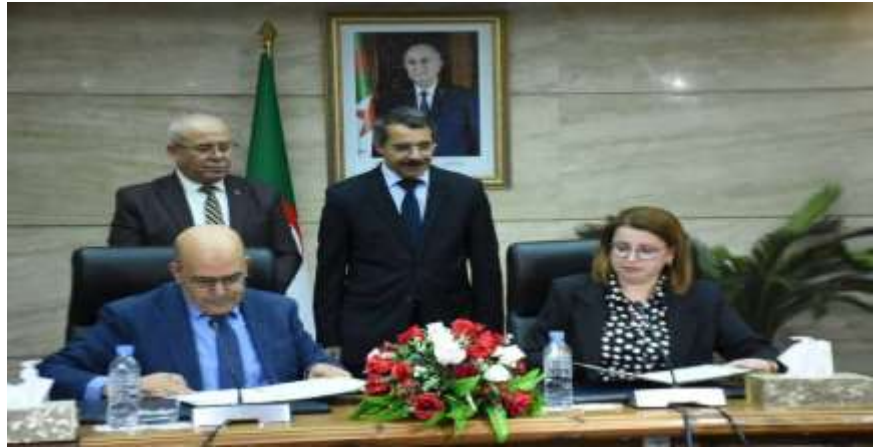
5بنوك في خدمة الاستثمار الفلاحي

وقعت كل من وزارة المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري اتفاقية تخص تعميم نشاط تمويل المشاريع الفلاحية على جميع البنوك العمومية، بعد أن كان الإجراء يخص بنك الفلاحة والتنمية الريفية "بدر" فقط، ما سيعطي خيارات متعددة للمستثمرين للحصول على التمويل الذي يعد عصب الإنتاج الفلاحي ومحركه، خاصة مع التحديات الجديدة للفلاحة وأوامر رئيس الجمهورية في العمل على تحقيق الاكتفاء الذاتي في الزراعات الإستراتيجية والتخلص من التبعية للخارج.

مراسم توقيع الاتفاقية أشرف عليها وزير المالية عبد الكريم بو الزرد، ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري يوسف شرفة، بحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، والمديرين العاميين للبنوك العمومية، وممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، وإطارات من الوزارتين.



التوقيع على اتفاقيات تعميم تمويل المشاريع الفلاحية مع جميع البنوك العمومية



أشرف كل من وزير المالية، عبد الكريم بو الزرد ووزير الفلاحة يوسف شرفة، امس، على مراسم التوقيع على اتفاقيات تعميم تمويل المشاريع الفلاحية إلى جميع البنوك العمومية.

مراسيم الاتوقيع حضرها كل من رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، المدراء العامون للبنوك العمومية، ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، وإطارات من الوزارتين.

تشمل الجرارات والشاحنات والمركبات والبيوت البلاستيكية وغرف التبريد وحفر الآبار

رسميًا.. هذه التمويلات متاحة للفلاحين بالبنوك العمومية

يستفيد رسميا الفلاحون في الجزائر من تمويلات بنكية عبر كافة البنوك العمومية تشمل اقتناء الشاحنات، المركبات، الجرارات، العتاد الفلاحي، المكننة الفلاحية، بناء غرف التبريد ومستودعات التخزين، القروض الموسمية لمربي الدواجن، الأبقار، الأرانب، إضافة إلى تمويل مشاريع غرس أشجار الفواكه، البيوت البلاستيكية، وسائل توفير المياه، المضخات، حفر الآبار، وأدوات السقي.

وفي السياق، يقول الأمين العام للاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين عبد اللطيف ديلمي، في تصريح لـ"الشروق" إن الإجراء الجديد الذي أشرف على إطلاقه رسميا وزير المالية عبد الكريم بو الزرد بالتنسيق مع وزير الفلاحة والتنمية الريفية والجمعية المهنية للبنوك، تنفيذا لتوجيهات رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، يعد استجابة لمطالب الاتحاد الذي سبق أن أكد عجز بنك الفلاحة والتنمية الريفية لوحده عن تلبية طلبات جميع الفلاحين من حيث التمويل على المستوى الوطني، حيث يجب أن تشمل العملية كافة البنوك العمومية.



توسيع تمويل المشاريع الفلاحية لدعم الاستثمار وتحقيق الأمن الغذائي

وقّعت كل من وزارة المالية ووزارة الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري اتفاقية تهدف إلى تعميم تمويل المشاريع الفلاحية عبر جميع البنوك العمومية، بعدما كان مقتصرًا على بنك الفلاحة والتنمية الريفية، "بدر".
ويُعد هذا الإجراء خطوة مهمة نحو تعزيز الاستثمار الفلاحي، خاصة في ظل التحديات الجديدة للقطاع وتوجيهات رئيس الجمهورية بتحقيق الاكتفاء الذاتي في الزراعات الإستراتيجية.

تنفيذا لتعليمات رئيس الجمهورية.. تعميم تمويل المشاريع الفلاحية عبر جميع البنوك العمومية



أشرف وزير المالية، عبد الكريم بو الزرد، ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، يوسف شرفة، اليوم الخميس 13 فيفري 2025، على مراسم التوقيع على اتفاقيات جديدة تهدف إلى تعميم تمويل المشاريع الفلاحية عبر جميع البنوك العمومية.

وشهدت المناسبة حضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، والمدراء العاميين للبنوك العمومية، وممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، إلى جانب إطارات من الوزارتين.



توسيع تمويل المشاريع الفلاحية ليشمل جميع البنوك العمومية

تم الخميس، توقيع اتفاقية بين وزارتي المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، تهدف إلى تعميم تمويل المشاريع الفلاحية عبر جميع البنوك العمومية، بعدما كان يقتصر في الغالب على بنك واحد.

وجرت مراسم التوقيع بحضور وزير المالية عبد الكريم بو الزرد، ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري يوسف شرفة، إلى جانب رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، والمدراء العاميين للبنوك العمومية، وممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، وإطارات من الوزارتين.

تنفيذا لتوجيهات رئيس الجمهورية لدعم الفلاحة وتعزيز الأمن الغذائي

اتفاقيات جديدة بين وزارتي المالية والفلاحة والبنوك العمومية لتوسيع تمويل الاستثمار الزراعي

أشرف كل من وزير المالية، عبد_الكريم بو الزرد ويوسف شرفة، وزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، على مراسم التوقيع على اتفاقيات متعلقة بتعميم تمويل المشاريع الفلاحية إلى جميع البنوك العمومية.

وشهدت المناسبة، حضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، المديرين العامين للبنوك العمومية، ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، بالإضافة إلى إطارات من الوزارتين.



اتفاقية بين وزارتي المالية والفلاحة

وقعت كل من وزارة المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري يوم الخميس بالجزائر العاصمة على اتفاقية تخص تعميم نشاط تمويل المشاريع الفلاحية على جميع البنوك العمومية والذي يكاد ينحصر في الوقت الحالي على بنك عمومي واحد.

وأشرف على توقيع الاتفاقية وزير المالية عبد الكريم بو الزرد ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري يوسف شرفة بحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية المدراء العامون للبنوك العمومية ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين وإطارات من الوزارتين .



اتفاقية هامة بين وزارتي المالية والفلاحة

وقّعت كل من وزارة المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، أمس الخميس، على اتفاقية تخصّ تمويل مشاريع الفلاحة على جميع البنوك العمومية، والذي يكاد ينحصر في الوقت الحالي على بنك عمومي واحد.

وأشرف على توقيع الاتفاقية، وزير المالية عبد الكريم بو الزرد، ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، يوسف شرفة، بحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، المدراء العامون للبنوك العمومية، ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، وإطارات من الوزارتين.



تعميم نشاط تمويل المشاريع الفلاحية على جميع البنوك العمومية

وقعت كل من وزارة المالية والفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري اليوم الخميس بالجزائر العاصمة على اتفاقية تخصّ تمويل مشاريع الفلاحة على جميع البنوك العمومية، والذي يكاد ينحصر في الوقت الحالي على بنك عمومي واحد.

وأشرف على توقيع الاتفاقية وزير المالية عبد الكريم بو الزرد، ووزير الفلاحة والتنمية الريفية والصيد البحري، يوسف شرفة، بحضور رئيس جمعية البنوك والمؤسسات المالية، المدراء العامون للبنوك العمومية، ممثل الاتحاد الوطني للفلاحين الجزائريين، وإطارات من الوزارتين.

GÉNÉRALISATION DU FINANCEMENT À TOUTES LES BANQUES PUBLIQUES

Accompagner les grands investissements agricoles

Désormais, ce sont toutes les banques publiques qui sont impliquées dans le financement des projets agricoles, à la faveur de la signature d'un accord entre le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche et celui des Finances. Une mesure nécessaire, dictée principalement par la taille des investissements que lance l'Algérie dans le secteur de l'agriculture, lesquels nécessitent la mobilisation de grands financements qu'une seule banque ne peut supporter à elle seule.

L'Algérie marque une avancée significative dans la dynamisation du secteur de l'agriculture, avec l'élargissement du financement des projets agricoles à l'ensemble des banques publiques. Une mesure qui devrait «contribuer, de manière significative, à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire fixés par les autorités», a affirmé le ministre de l'Agriculture, Youcef Chertif, à l'issue de la cérémonie de signature de cet accord avec le ministère des Finances.

Si cette mesure s'inscrit en droite ligne avec les instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, elle est nécessaire et surtout dictée par le lancement d'importants investissements dans le secteur.

«Techniquement, cette mesure s'impose du fait que l'Algérie lance des investissements agricoles importants qui nécessitent la mobilisation de crédits importants», a affirmé l'enseignant d'économie, Mohamed Achir, citant le mégaprojet algéro-qatari Baladna de production de lait en poudre ainsi que le mégaprojet algéro-italien de production de céréales et de légumes secs, partenariat entre le groupe italien BF et le Fonds national d'investissement (FNI). Selon lui, ce sont des investissements de taille



importante et une seule banque ne peut supporter ces financements à elle seule. Une situation qui nécessite la mobilisation de plusieurs sources de financement. «Il faut des crédits syndiqués qui impliquent la participation de plusieurs banques dans le financement de grands projets», a précisé M. Achir, selon lequel la Banque d'agriculture et de développement rural (BADR), l'institution principale de financement du secteur agricole, ne peut, à elle seule, supporter cette charge et doit être soutenue par d'autres banques, à l'instar de la BNA, la BEA.

La dynamique qu'enregistre le secteur de l'agriculture en Algérie a été, en outre, soulignée par le professeur d'économie, qui dit que le secteur de l'agriculture est le plus

dynamique, compte tenu notamment de sa contribution au PIB, et enregistre aussi un nombre important d'investissements. Ces derniers sont appelés à être multipliés, principalement en aval.

Ces grands investissements lancés devront être accompagnés par d'autres réalisations, selon les explications du docteur en économie, lequel signale la nécessité d'investir dans la réalisation des chambres froides et de stockage par exemple.

Cela devrait donc impliquer d'autres banques dans le financement, a-t-il noté.

La décision d'élargir le financement des projets agricoles à toutes les banques publiques s'inscrit, faut-il le rappeler, dans le cadre des instructions du président de la République,

Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion de la célébration du 50e anniversaire de la création de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA).

Il avait ainsi ordonné l'ouverture des banques aux investisseurs dans le secteur agricole. Evoquant la question du manque ou de l'interruption des financements à certains moments, qu'il a qualifiée de «signe de sous-développement», le Président a ordonné aux banques «d'ouvrir leurs guichets pour octroyer des crédits à tout agriculteur désirant investir dans les chambres froides et le stockage des produits agricoles, l'objectif étant, avait-il souligné, de garantir la stabilité du marché et lutter contre la spéculation et la pénurie.

Lilia Ait Akli

FINANCEMENT DES PROJETS AGRICOLES

Les ministères des Finances et de l'Agriculture s'allient pour soutenir les investissements

Le ministère des Finances et le ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche ont signé un accord important visant à élargir le financement des projets agricoles à l'ensemble des banques publiques en Algérie. Il s'agit d'une étape clé dans le soutien au secteur agricole, en mettant l'accent sur la nécessité de dynamiser les investissements pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire dans le pays.

Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir) -

La signature de l'accord a eu lieu sous l'égide du ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, et du ministre de l'Agriculture, Youcef Cherfa. Selon le communiqué du ministère de l'Agriculture, ils étaient accompagnés de personnalités clés, notamment le président de l'Association des banques et établissements financiers (ABEF), ainsi que des directeurs généraux des banques publiques. Dans son discours, le ministre des Finances Abdelkrim Bouzred, a souligné l'importance stratégique de cet accord, le reliant aux engagements pris par

le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors des récentes assises nationales sur l'agriculture. Il a rappelé que « la mobilisation de toutes les banques pour financer le secteur agricole est capitale pour le développement économique du pays ». En poursuivant sur cette lancée, Abdelkrim Bouzred a également salué les efforts récents de certaines banques à élargir leur portefeuille de crédits dédiés à l'activité agricole. Cependant, il a noté que la Banque de l'agriculture et du développement rural (Badr) reste la principale institution de financement pour ce secteur. Par ailleurs, l'accord signé inclut également plusieurs autres banques publiques, telles que la Banque nationale algérienne, la Banque extérieure d'Algérie, et le Crédit populaire algérien, renforçant, par conséquent, le réseau de soutien financier. Le ministre de l'Agriculture, Youcef Cherfa, a affirmé quant à lui que « l'élargissement du financement bancaire pour le secteur agricole va contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire fixés par les autorités ». Il a souligné, dans ce registre, que cet accord s'inscrit dans un plan national ambitieux pour

promouvoir les cultures stratégiques et stimuler les investissements, un enjeu majeur pour l'économie algérienne. En outre, Youcef Cherfa a précisé que l'accord représente une avancée dans le cadre d'un précédent accord-cadre signé fin 2023, consolidant, de ce fait, les bases d'une coopération durable entre le secteur bancaire et l'agriculture. Cet engagement a pour objectif « d'accroître sa contribution à l'économie du pays et d'atteindre un produit intérieur brut de 400 milliards de dollars pour l'Algérie d'ici 2027 ». Enfin, lors de la cérémonie de signature, Mohand Bourai, le président de l'Association des banques et établissements financiers, a de son côté, confirmé que l'accord vise à financer tous les projets d'investissement agricole. Une initiative qui reflète l'importance cruciale de l'agriculture dans la stratégie globale de développement et de sécurité alimentaire définie par l'État. Cet accord constitue un jalon essentiel pour la modernisation et le financement du secteur agricole, offrant aux agriculteurs et investisseurs des conditions favorables pour réaliser leurs projets.

M. Z.

LE MARCHÉ DE DUPES

● En presque 20 ans d'application, l'accord d'association conclu en 2002 a permis au partenaire européen d'enranger près de 1000 milliards de dollars contre 13 milliards de dollars en termes d'investissements.

Dossier réalisé par
Naima Benouaret

Je ne connais pas un pays au monde qui accorde des facilités déconcertantes pour les commerçants étrangers, lesquels (commerçants) sont devenus des relais pour les exportations de leur pays d'origine. Dans les deux engagements commerciaux, l'accord d'association avec l'UE et l'adhésion à la Grande Zone arabe de libre échange (GZALE), des facilités (nouvelles) sont offertes aux pays des deux ensembles régionaux pour placer leurs produits alors qu'en nous refuse la réciprocité, reconnaisait, avec amertume, le défunt Bakhti Belaid, ex-ministre du Commerce, dans une déclaration faite à notre rédaction fin avril 2016, soit moins d'une année de sa disparition (janvier 2017), en marge d'une conférence internationale sur la promotion des exportations hors hydrocarbures, tenue à Annaba. La facture de ce sacrifice déconcertant que personne n'avait demandé s'avère des plus dispendieuses : en presque 20 ans d'application, cet accord, conclu en 2002, au terme de 5 ans de négociations a permis au partenaire européen d'enranger près de 1000 milliards de dollars dans le commerce de ses marchandises et produits en Algérie contre 13 milliards de dollars en termes d'investissements durant la même période dont 12 milliards de dollars de rapatriement de dividendes. Dit autrement, outre les dizaines de milliards de dollars de manques à gagner pour le trésor public dû aux démantèlements tarifaires, notre pays n'en aura tiré qu'un milliard de dollars. Conscientes de cette asymétrie frappante entachant le bilan du pacte algéro-européen et de sa contribution, plus qu'insignifiante, à la diversification de l'économie nationale, les deux parties ont entamé des consultations et multiplié les réunions, depuis janvier, en vue de le corriger. Les ajustements et réaménagements attendus des deux côtés pourraient-ils faire du postulat équilibré/gagnant, toujours à des années lumière de la ligne que s'étaient tracées Alger et Bruxelles en 2002, une réalité ? «L'Algérie a demandé la révision de l'accord de se basant, notamment, sur les articles 9 et 11, alors que cet accord fait partie des traités internationaux qui doivent être exécutés de bonne foi ou carrément dénoncés. C'est-à-dire,



le traité pur et simple», estiment certains juristes nationaux. Pour d'autres, «les ajustements susceptibles d'y être apportés sont d'ordre interne. La structure de ces accords ne peut pas être modifiée car elle est le prolongement du droit de commerce international GATT-OMC dont l'élaboration, faut-il le souligner, nous échappe».

DEMARCHE QUI RISQUE DE NE PAS PLAIRE A CERTAINS

L'actualisation de l'accord serait, en revanche, très peu opportune pour les voisins de l'Est et de l'Ouest : «Cette révision risque de poser beaucoup de problèmes pour nous marocains ainsi que pour les tunisiens. Le Maroc qui a conclu l'accord en 1996 et l'a mis en œuvre en 2000, avait obtenu le statut avancé auprès de l'UE en 2008. Signé en 1995 et mis en application en 1998, l'accord d'association avec l'UE a permis à la Tunisie d'accéder à ce statut en 2012. Ces problèmes auraient pu être réglés si l'UEA fonctionnait, s'accordent à estimer leurs collègues de l'autre côté des frontières. Ce statut a avancé que Bruxelles n'a pas jugé encore temps de l'accorder à l'Algérie, malgré le dévouement et la générosité démesurés dont nos anciennes élites dirigeantes avaient fait preuve à son égard, que peut-il apporter aux pays bénéficiaires ? Outre la conclusion d'un accord

de libre-échange global et approfondi, sa finalité étant, entre autres, de «renforcer les relations bilatérales afin d'accompagner la dynamique endogène des pays partenaires, accélérer le momentané du partenariat à travers l'intégration plus globale au marché intérieur de l'UE en reprenant progressivement l'acquis communautaire de l'UE, la connexion aux réseaux trans-européens de transports et des TIC, ainsi que la participation à certains programmes et agences communautaires». En d'autres termes, à l'exception de la participation aux instances européennes, ce statut accorde les quasi-mêmes avantages qu'aux autres membres de l'UE.

L'UE QUI BARRICADE SON MARCHÉ AGRICOLE

A vrai dire, l'accord algéro-européen de 2002, censé être un appui aux réformes économiques de manière que notre pays devienne plus attractif pour l'investissement privé européen ainsi que pour répondre aux besoins en modernisation et en infrastructures, est en réalité un marché de dupes mais dans une autre version : «La coopération entre l'Europe et l'Algérie remonte à 1969 quand l'ex-CEE imposa des restrictions pour empêcher l'entrée de biens concurrents sur le marché européen. Des tarifs préférentiels furent attribués pour

certaines produits agricoles comme les agrumes, à hauteur de 80% (parce que l'Espagne n'était pas encore membre) ; au l'huile d'olive exonérée de 30% (parce que l'Italie ne pouvait pas répondre à la demande du marché de l'Europe des 6). L'accord se s'appliquait que par rapport aux biens qui ne concurrençaient pas la production locale européenne. L'exemple éblouissant du taux zéro appliqué aux produits industriels importés des huit pays méditerranéens ne s'appliquait pas aux textiles et produits pétroliers raffinés, qui représentent une grande partie des exportations algériennes, nous expliquait-on lors d'un colloque international «Accords d'association entre l'union européenne et les pays du Maghreb : Etat des lieux et perspectives dans l'économie globalisée. Mieux, une Politique agricole commune (PAC) avait été instaurée, bien des années plus tard, dont l'objectif essentiel consiste à protéger l'agriculteur et l'agriculture européens, et ce, à travers, en plus de l'établissement d'un «calendrier tarifaire» qui limitait l'accès, à un taux préférentiel des produits agricoles, au marché européen aux saisons caractérisées par des surproductions, l'introduction totale de l'entrée d'une variété surabondante sur le marché européen. La question que d'aucuns se posent : Nos négociateurs parviendront-ils à «arracher» de leurs vis-à-vis de Bruxelles les ajustements qu'il faut pour l'édification d'un partenariat équilibré, fondé sur le principe gagnant-gagnant. D'autant que «la donne a changé, l'Algérie dont les exportations reposaient essentiellement sur les hydrocarbures, produit et exporte désormais une grande variété de produits manufacturés, agricoles, électroménagers et autres, tel que, l'a maintes fois souligné le Président Abdelmajid Tebboune. Réaffirmant ainsi sa ferme détermination à mettre au terme à ce «flascio économique occasionné par l'accord d'association. Se contenter de «renouer du pétrole et importer à outrance n'a aucun sens. C'est hallucinant, un mode de commerce !... Un système qui relève carrément de la psychanalyse, nous déclarait, à juste titre, en 2013, au sujet de la révision de cet accord, l'économiste Sid Ahmed Abdellader, soumis mondialement connue et reconnue. Professeur à la Sorbonne, expert auprès des Nations unies et de l'OPEP et ex-Conseiller du Président Mohamed Boudiaf.

N.B.

NUMÉRISATION DANS LE SECTEUR DES ASSURANCES

Le e-constat bientôt déployé

La digitalisation des assurances se poursuit dans une dynamique globale de modernisation des services publics et privés, conformément aux directives du président de la République, Abdelmajid Tebboune, qui a placé la transition numérique au cœur des priorités nationales, affirmant qu'elle constitue un levier essentiel pour améliorer l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des services. Dans cette optique, plusieurs projets structurants sont prévus cette année. Le Bureau unifié automobile algérien (BUAA) travaille sur le déploiement de l'E-constat, une plateforme numérique permettant de déclarer les accidents de la route sans recours au constat papier. Ce projet vise à réduire les délais de traitement des sinistres et à renforcer la relation entre assureurs et assurés.

En parallèle, un fichier national des véhicules assurés est en cours de développement, avec pour objectif de centraliser les données relatives aux véhicules couverts par une assurance. Selon le BUAA, cette initiative permettra un accès rapide et sécurisé aux informations nécessaires pour les compagnies d'assurance. D'autres initiatives incluent la dématérialisation du certificat d'assurance automobile et la refonte de la plateforme «E-recours» destinée à gérer les litiges inter-compagnies. Toutes ces propositions seront soumises à l'Union algérienne des sociétés d'as-



surance et de réassurance (UAR) ainsi qu'à la Commission de supervision des assurances (CSA) au sein du ministère des Finances pour validation. Il faut rappeler les récentes réalisa-

tions ayant marqué une avancée significative dans le domaine : la mise en place de plateformes numériques telles que «Assurance en ligne» qui a permis aux citoyens de souscrire, gérer et consulter leurs contrats d'assurance sans se déplacer physiquement. Certaines compagnies ont même introduit des cartes d'assurance numériques accessibles via Smartphone, facilitant ainsi la gestion des polices d'assurance et le suivi des réclamations. Aussi, plusieurs entreprises du secteur ont établi des partenariats avec des sociétés de fintechs pour faciliter la souscription en ligne et le paiement électronique des primes. Ces collaborations permettent d'intégrer des moyens modernes, tels que les portefeuilles mobiles ou les paiements par carte bancaire, rendant les services encore plus accessibles.

Dans ce cadre, le ministre des Finances a récemment déclaré que l'année 2025 sera celle du «renforcement du processus de numérisation par excellence», conformément aux engagements du président de la République. Il a rappelé que ces efforts s'inscrivent dans une vision globale visant à moderniser les administrations publiques

et à améliorer le service rendu aux citoyens. En fait, le secteur des assurances est appelé à jouer un rôle-clé dans cette transformation, grâce à son potentiel économique et sa capacité à couvrir les risques, tout en finançant l'économie nationale. Les directives du chef de l'Etat ont également mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la gouvernance du secteur et de renforcer le rôle des organes de contrôle. Une nouvelle loi sur les assurances est en cours d'élaboration pour encadrer ces évolutions. Cette législation prévoit, notamment, l'introduction de nouveaux produits, tels que l'assurance Takaful et l'adoption de systèmes numériques intégrés pour optimiser la gestion du marché. Le président Tebboune a aussi insisté sur l'importance de sensibiliser les citoyens à cette transition numérique. D'où le lancement, par certaines compagnies d'assurances, de campagnes de vulgarisation pour promouvoir l'utilisation des outils digitaux et expliquer leurs avantages en termes de rapidité, d'efficacité et de transparence. Ces efforts visent à garantir une adoption massive des solutions numériques par les assurés, tout en renforçant leur confiance envers le secteur. L'objectif principal étant d'améliorer la qualité des services offerts et répondre aux exigences croissantes d'un marché en pleine évolution.

■ Lyes Mechtli

مواطنون في مواجهة تعقيدات النظام العقاري

موثقون يرافعون لحل الشهر الإلكتروني من مكاتب التوثيق

لأصولهم العقارية من دون سند قانوني. ونجم عن تراكم هذه المشاكل ارتفاعاً في عدد النزاعات أمام القضاء الإداري، مما يضيف عبئاً إضافياً على النظام القضائي. ونتيجة لذلك نقصت الثقة لدى المواطنين في النظام الإداري للعقارات، مما يؤثر سلباً على البيئة الاستثمارية والتخطيطية. وفي ظل هذا الوضع، يقترح موثقون التسريع في عملية الرقمنة لتسهيل الإجراءات على المواطن ومكاتب التوثيق، منها استخراج الوثائق عبر الانترنت، مثل شهادة السلبية ونسخ من البطاقة العقارية وغيرها. وفي تقديرهم، يستحسن القيام بعملية الشهر الإلكتروني من مكاتب التوثيق دون حاجة إلى المرور بالمحافظات العقارية.

كما يقترح الموثقون ربط نظام المسح العقاري بقواعد بيانات موحدة للإعلام المواطنين بموعد بدء ونهاية عمليات المسح في مناطقهم، وإطلاق حملات توعية تبين للمواطنين خطوات عملية المسح والتسجيل، وأهمية الالتزام بالمواعيد القانونية وإرشادهم لكيفية تدارك حقوقهم قبل وبعد عملية المسح، تقادياً لترك الانطباع بأن المسح إجراء لنزع الملكية خارج الأطر القانونية.

وتشمل الاقتراحات أيضاً تعديل بعض الإجراءات الإدارية بما يتناسب مع الواقع الميداني، خاصة بالنسبة للعقود العرفية أو غير المحددة المساحة، خاصة بالنسبة للملاك الذين يحوزونها لمدة تتجاوز خمسة عشر سنة كما يقتضيه القانون لضمان عدم حرمان المواطنين من حقوقهم المكتسبة بموجب القانون.

حميد يس

● شهدت المحافظات العقارية وإدارة الأملاك العمومية في الجزائر، في السنوات الأخيرة، مشاكل كثيرة أثرت على تسوية مصالح المواطنين المرتبطة بالعقار. وحسب العديد من الموثقين، تتجلى المشاكل التي تفاقمت في الأشهر الأخيرة، في تأخر عملية المسح وتسجيل العقارات في السجل العقاري، وه البيروقراطية الزائدة في إجراءات شهر العقود وه فوضى في محافظات عقارية، ما أسفر عن معاناة المواطنين.

وقد اشتكى مواطنون، حسب موثقين، من عدم إعلامهم بعملية المسح، مما أدى إلى تفويت فرصة تسجيل العقارات ونجم عن ذلك تسجيل العديد من العقارات كمجهولة وترك أصحابها في حالات من الصعوبة أمام حماية حقوقهم. أما من يمتلكون عقوداً عرفية أو عقوداً غير محددة المساحة فهم معرضون لمضاعفات قانونية، حيث تُسجل عقاراتهم باسم الدولة ويرفض القضاء الإداري تسجيلها نظراً للمخالفات الإجرائية، رغم أن القانون يقر تسجيلها بدون سند وتمكين حائزها بالدفاتر العقارية، حسب ما يذكره الموثقون. إضافة إلى ذلك، انتشرت البيروقراطية في المحافظات العقارية ويطء إجراءات شهر العقود الخاصة بالمواطنين، رغم دفعهم حقوق التسجيل وحقوق الشهر للمخزينة العمومية، وفق ما ذكره معنيون بهذه الإجراءات الذين أشاروا إلى أن القانون يوجب إنهاء إجراءات الشهر في أجل لا يتجاوز شهرين. كما تحدثوا بمرارة عن تعسف بعض المحافظين العقاريين في استخدام سلطتهم، ما خلف إهمالا في تسجيل عقودهم وعرضهم لحجب محتمل



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

⚡ Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger